

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021
N° CP-2021-9-10-1

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Délégation ouest

Service consulté

PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE OUEST ALSACE SAVERNE-MOLSHEIM

Résumé : Il vous est proposé d'approuver les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) « PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau », « Communauté de Communes Pays de la Zorn », « Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland », « PETR Bruche-Mossig » dont les projets sont joints en annexe et d'en autoriser la signature par le Président.

Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la Commission territoriale Ouest Alsace.

Tout en ayant chacune leurs particularités, ces Intercommunalités et PETR(s) partagent des enjeux communs articulés autour de la mobilité, du développement économique durable et de l'accessibilité des services aux habitants. La transition énergétique et écologique est un axe transversal irriguant tous les autres axes.

Il est proposé de valoriser dans le document les engagements pris au titre de la Politique de Développement Territorial du Bas-Rhin.

Les futurs projets feront l'objet d'une analyse à l'aune des nouvelles modalités de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires.

I. Contexte général, objectifs et périmètres des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) (circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020) initiés par l'Etat remplaceront progressivement les démarches contractuelles existantes (*contrat Etat-métropole, contrats de redynamisation des sites de défense, contrats de stations touristiques, opération de revitalisation des territoires...*) et intégreront les démarches petites villes de demain, action cœur de ville, territoires d'industrie, France services, France Très Haut Débit, etc.

A terme, ne devraient subsister que les Contrats de Plan Etat-Région et les CRTE.

Pour l'Alsace, la convergence du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'Etat et du Pacte territorial initié par le Conseil régional conduit à ne proposer aux territoires qu'un unique contrat de partenariat dans ce cadre : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Cette démarche associe la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera signataire des PTRTE et investie dans la gouvernance.

Ces contrats doivent être signés d'ici la fin de l'année et devront suivre les objectifs que s'est fixé l'Etat :

- associer les territoires au plan de relance, prioriser des projets pour la relance à court terme et la reconquête à long terme ;
- accompagner les collectivités dans leur projet de territoire (2020-2026), (avec notamment une ingénierie pour accompagner les projets de territoire), avec un document contractuel vivant et évolutif ;
- avoir une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en constituant un nouveau cadre de dialogue avec une convergence des priorités de l'Etat et les projets de territoire.

Les PTRTE ont vocation à mobiliser les concours financiers de l'Etat du plan de relance, de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et des autres dotations des ministères et pourront être abondés des crédits européens sur le volet territorial. Ils pourront permettre de formaliser, aux côtés des financements précités, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics et privés.

Les périmètres des PTRTE varient de l'échelle des Communautés de Communes et agglomérations à celle de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux selon l'engagement des partenaires.

II. Engagements, gouvernance des PTRTE et positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

1) Engagements communs, de l'Etat, la Région et du territoire

Le PTRTE n'est pas un document figé. Les signataires s'engagent sur la période 2021-2026 à poursuivre la convergence des contrats et la simplification des gouvernances et à animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

L'Etat s'engage à :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), des services déconcentrés et des opérateurs de l'Etat ;

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes ;
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

La Région s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé ;
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrats préexistants signés par la Région ;
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets ;
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le territoire concerné par le PTRTE s'engage à :

- Elaborer un projet de territoire partagé, associant les forces vives du territoire ;
- Identifier un pilotage technique ;
- Mettre en place la gouvernance nécessaire ;
- Mettre en place les outils de suivi et d'actualisation de sa stratégie de territoire et des projets.

2) Positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est associée à cette démarche :

- elle sera signataire des PTRTE ;
- elle sera représentée dans les instances de gouvernance à l'échelle départementale (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et à l'échelle de chaque Pacte/Contrat dans le comité de suivi (Vice-Président de Territoire ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat) ;
- elle valorisera les engagements pris au titre des contrats départementaux 67 et de la politique territoriale 68.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales ;
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction ;

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'accompagnement des territoires pour soutenir les projets structurants qui répondront à des priorités partagées, pour une mise en œuvre au printemps 2022.

3) Modalités de soutien des projets

Le choix des projets retenus passe par plusieurs étapes :

- Identification du vivier de projets par le territoire ;
- Définition du caractère prioritaire des projets par les parties prenantes du PTRTE ;
- Les parties s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés.

Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Le contenu du PTRTE est nécessairement évolutif et fera l'objet d'une actualisation annuelle. Les modifications seront validées par la gouvernance et intégrées au fil de l'eau dans le PTRTE sans procédure d'avenant.

4) La gouvernance du PTRTE

La gouvernance de chaque PTRTE est assurée par un Comité de Pacte intégrateur, lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire.

Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Sa composition est la suivante :

Etat : Préfet du département concerné ou son représentant ;

Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou son représentant ;

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent ;

EPCI : Président/DGS/DGA ;

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

III. Le Territoire Ouest Alsace Saverne-Molsheim

Le Territoire Ouest Alsace couvre les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique des établissements publics de coopération intercommunale de :

- PETER Pays de Saverne Plaine et Plateau (Communautés de Communes de l'Alsace Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Pays de Saverne) ;
- Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;
- Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland ;
- PETER Bruche-Mossig (Communautés de Communes Mossig-Vignoble, de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Vallée de la Bruche) ;

Au titre de ces PTRTE du territoire Ouest Alsace, joints au présent rapport, des projets sont soutenus financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité de proximité, qui ont déjà fait l'objet d'un engagement de la CeA.

1) PTRTE du Pays de Saverne, Plaine et Plateau – Communautés de Communes de l'Alsace Bossue, Hanau-La Petite Pierre et du Pays de Saverne

Le PTRTE du Pays de Saverne, Plaine et Plateau a été construit collectivement entre les 3 Communautés de Communes adhérentes du PETER.

La base des orientations stratégiques est :

- La transition énergétique et écologique ;
- La cohésion territoriale et de coopération ;
- L'économie plurielle ancrée dans les territoires.

Ce qui débouche sur une démarche : Pays de Saverne, Plaine et Plateau l'éco-territoire de l'Eurorégion 2040 avec pour ambitions :

- D'inventer un modèle de développement alliant modernité et authenticité ;
- De miser sur l'activation des moteurs de développement endogènes et extérieurs ;
- De promouvoir cet écosystème territorial ouvert à 360° ;

- D'aménager de manière optimale et efficiente.

Pour atteindre ces ambitions ; 3 objectifs prioritaires sont fixés :

- Porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux Vosges du Nord en Alsace ;
- Soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire ;
- Générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'Eurorégion.

2) PTRTE du Pays de la Zorn

Le PTRTE du Pays de la Zorn, tout en faisant partie du PETER de AKochZorn a été construit au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

La base des orientations stratégiques est :

- La transition énergétique et écologique ;
- La cohésion territoriale et de coopération ;
- L'économie plurielle ancrée dans les territoires.

Se basant sur la structuration de son territoire, les qualités, les engagements de développement et les futurs projets structurants, le PTRTE a organisé la priorisation des projets en :

- Déterminant le vivier de tous les projets ;
- En priorisant ;
- En demandant aux parties prenantes des projets de les faire avancer comme il se doit ;
- Et en ayant un regard sur la notion de plan de relance.

3) PTRTE du Kochersberg-Ackerland

Le PTRTE du Kochersberg, tout en faisant partie du PETER de AKochZorn a été construit au sein de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland.

La base des orientations stratégiques est :

- La transition énergétique et écologique ;
- La cohésion territoriale et de coopération ;
- L'économie plurielle ancrée dans les territoires.

Se basant sur la structuration de son territoire, les qualités, les engagements de développement et les futurs projets structurants, le PTRTE a organisé la priorisation des projets en :

- Déterminant le vivier de tous les projets ;
- En priorisant ;
- En demandant aux parties prenantes des projets de les faire avancer comme il se doit ;
- Et en ayant un regard sur la notion de plan de relance.

Les projets sont adossés à 5 grandes orientations politiques :

- La politique d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme ;
- La politique en faveur du paysage ;
- Les politiques des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Les politiques thématiques tels l'habitat, le transport et les déplacements ;
- Les politiques de soutien à la modernisation de la consommation d'espace.

4) PTRTE Bruche-Mossig – Communautés de Communes Mossig-Vignoble, de la Région Molsheim-Mutzig et de la Vallée de la Bruche

Le PTRTE du Pays Bruche-Mossig a été construit collectivement entre les Communautés de Communes adhérentes au PETR.

La base des orientations stratégiques est :

- La transition énergétique et écologique ;
- La cohésion territoriale et de coopération ;
- L'économie plurielle ancrée dans les territoires.

Se basant sur la structuration de son territoire, les qualités, les engagements de développement et les futurs projets structurants, le PTRTE a organisé la priorisation des projets en :

- Déterminant le vivier de tous les projets ;
- En priorisant ;
- En demandant aux parties prenantes des projets de les faire avancer comme il se doit ;
- Et en ayant un regard sur la notion de plan de relance.

Tous les projets retenus sont adossés aux choix stratégiques du territoire, à savoir :

- Accroître la dynamique économique du territoire ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle ;
- Organiser et développer l'offre des déplacements.

Tout ceci au regard des enjeux environnementaux, de la nature, des paysages, des zones humides et inondables, de l'air et de l'énergie renouvelable.

Les projets de territoire de « Pays de Saverne, Plaine et Plateau », « Communauté de Communes du Pays de la Zorn », « Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland », « Bruche-Mossig » sont explicités dans les annexes suivantes :

- Annexes 1A et 1B : Pacte Pays de Saverne, Plaine et Plateau et Liste des projets ;
- Annexes 2A à 2D : Pacte Pays de la Zorn, liste des projets, fiches projets et bilan écologique ;
- Annexes 3A à 3C : Pacte Kochersberg-Ackerland, liste des projets et bilan écologique ;
- Annexes 4A à 4H : Pactes Communautés de Communes Mossig-Vignoble, de la région Molsheim-Mutzig et de la Vallée de la Bruche, listes des projets pour les 3 Communautés de Communes et données environnementales PETR Bruche-Mossig.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Pays de Saverne, Plaine et Plateau », annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Communautés de Communes du Pays de la Zorn », annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland », annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;

- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Bruche-Mossig », annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY